



La Fédération française de l'Ordre Maçonique Mixte International LE DROIT HUMAIN apprécie les actions de la MIVILUDES et ses membres y participent sous diverses formes.

Depuis près de 20 ans, la France pouvait être fière d'avoir contribué efficacement à la lutte contre les emprises sectaires par une organisation qui lui était enviée par de nombreux pays : depuis sa création, en 2002, l'organisme interministériel était installé à Matignon, et dépendait du Premier ministre, tant il est vrai que ce phénomène ne peut être cantonné à un seul secteur (Cf notre communiqué du 5 octobre 2019\*)

Le succès de cette organisation résidait précisément dans cette transversalité.

Profitant de la torpeur de la mi-juillet, et sous le prétexte de libérer de la place pour de nouveaux services à installer aux côtés du nouveau Premier Ministre, un décret impromptu (n° 2020-867 du 15 juillet 2020) vient d'imposer un déménagement improvisé des bureaux de la MIVILUDES qui rejoint, au Ministère de l'Intérieur, le Secrétaire Général du Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR). Le gouvernement estime ainsi « renforcer le partage de compétences entre la MIVILUDES et le SG-CIPDR sur les questions d'emprise mentale et de lutte contre les nouvelles formes de radicalité ».

Mais tous les acteurs, notamment les associations, travaillant avec la MIVILUDES savent que, malgré certains points communs, l'emprise mentale ne peut se confondre avec la radicalité.

« Certes, les sectes se retrouvent dans le monde religieux. Mais elles sont aussi présentes dans la santé, l'éducation, la culture ou le monde sportif » disait récemment à France Inter

Georges FENECH, Président de la MIVILUDES de 2008 à 2012). Il ajoutait dans un article de Marianne du 17 courant :

*« Avec plusieurs milliers de signalements de mouvements sectaires chaque année, 500.000 Français victimes dont 50.000 à 80.000 enfants, la MIVILUDES aurait donc dû être renforcée plutôt que « vidée de sa raison d'être ».*

La Mission, dont les moyens en personnels et en matériel avaient déjà été rognés sévèrement depuis plusieurs mois, va perdre ainsi ce qui lui restait de possibilités d'action, se trouvant noyée dans le maelström de la lutte contre la radicalité, au demeurant tout aussi essentielle.

Cette décision va entraver gravement l'action de cet organisme dont les rapports ont alerté sur les activités sectaires parfois au plus haut niveau de l'État.

Elle intervient, alors même que le Sénat, à l'issue d'une étude, vient de préconiser le 7 juillet dernier de lui attribuer des moyens supplémentaires...

Fidèles au principe de laïcité, respectueux de la liberté absolue de conscience de chacun, les Francs-maçons de la Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN travaillent à concrétiser les principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Ils regrettent et condamnent donc ce qui en pratique sera un désengagement manifeste des pouvoirs publics et les invitent à redonner au contraire à la lutte contre toutes les emprises mentales, quel qu'en soit le domaine, une place symbolique et autonome de choix auprès des services du Premier Ministre.

Ils continueront à apporter leur soutien à toutes les luttes contre les dérives sectaires.

### **Fédération française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN**

\* communiqué du 5 octobre 2019 (<https://www.droithumain-france.org/dissolution-de-la-miviludes-communique-de-la-federation-francaise-du-droit-humain/> )